

Designer en architecture d'intérieur

RNCP31158 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	230n, 132v
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2020

Certificateur(s)

MJM GRAPHIC DESIGN · SIRET : 31709861400157

MJM Graphic Design Paris

<http://www.mjm-design.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le ou la Designer en architecture d'intérieur mobilise un savoir-faire et des compétences spécifiques qui lui permettent d'inventer, d'aménager et de repenser un lieu, qu'il soit privé ou public, à vocation d'habitation ou à vocation commerciale, dédié au permanent ou à l'événementiel et à l'éphémère.

L'activité consiste à prendre en charge la conception, la coordination, la fabrication, la pose et l'installation d'un nouvel espace.

Il ou elle répond ainsi au « sur demande » en plus de répondre au « sur mesure » et peut également travailler sur des aménagements et des composants standardisés.

L'attente du client (donnée par le brief) s'intègre aux nombreuses contraintes du métier, qu'elles soient d'ordre technique, réglementaire, fonctionnel ou esthétique.

En partenariat avec l'architecte/prescripteur qui conçoit les espaces et leurs aménagements, le ou la Designer apporte les solutions technico-pratiques, intègre l'éclairage et les fluides, fait le choix des matériaux et des états de surface, procède aux finitions, pour, au final, parvenir à une réalisation unique et spécifique qui répond au cahier des charges.

Le ou la Designer se retrouve ainsi à la confluence des savoir-faire qu'il puise tant dans la tradition dont est issu le métier, que dans les pratiques les plus modernes.

Assurant une véritable mise en scène, le ou la Designer surprend et se doit d'être différente. Les modes de consommation changent et évoluent, par conséquent les lieux aussi.

Il ou elle s'adapte chaque jour pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- problématique, conception et représentation du projet

Commencement du projet par une série d'analyses :

- technique,
- architecturale,
- administrative et réglementaire,

pour déterminer le potentiel d'un lieu qui doit être (re)structuré.

Il ou elle recense en parallèle les besoins du maître d'ouvrage et peut rédiger en tout ou partie le cahier des charges, accompagné d'un budget et d'un calendrier d'exécution du chantier.

Il ou elle procède ensuite à la représentation du projet :

- a) - plan, coupe, élévation ;
- b) - représentation graphique manuelle (perspective et mise en couleurs) ;
- c) - représentation numérique;
- d) - représentation volume

Ce premier ensemble d'activités se traduit par la fourniture d'un APS (avant-projet sommaire) et d'un APD (avant-projet définitif) pour accord du client.

- mise en œuvre du projet

Le ou la Designer détermine ensuite la création d'espaces ou de volumes préexistants, soit par extension, soit par restructuration.

Il ou elle vise à établir un équilibre qui repose sur des éléments techniques, ergonomiques et esthétiques.

- suivi du projet

Le ou la designer en architecture d'intérieur rédige les dossiers administratifs et dépose les demandes.

Il ou elle procède à la consultation des entreprises (plans, descriptifs) et des bureaux d'étude.

Il ou elle examine le retour des appels d'offre et des marchés et supervise l'établissement des contrats de sous-traitance.

Après planification des travaux, il ou elle suit la livraison du chantier et procède à la levée des réserves.

Il ou elle établit les comptes de l'opération et les plans de recollement et gère éventuellement l'après-chantier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

1. problématique, conception et représentation du projet

- analyser et interpréter des éléments fournis par les différents corps d'état qui sont parties prenantes du projet afin de coordonner leurs interventions ;
- intégrer les contraintes spatiales du lieu et parvenir à l'équilibre entre les volumes
- sélectionner et intégrer les matériaux (compatibilité et assemblage) en fonction des contraintes du chantier
- procéder à la représentation du projet pour la fourniture de l'APS et de l'APD en utilisant les techniques et outils du métier : rough, dessin (géométrie, perspective), maquette (volume), environnement informatique (AutoCAD, Adobe CS, ArchiDesk)
- intégrer du mobilier et des accessoires (au besoin sur commande) en gérant des sous-traitants ;
- optimiser l'utilisation des revêtements (sols, murs et plafonds) ainsi que les différentes peintures ;
- interpréter le schéma électrique (localiser les systèmes de protection d'un circuit) ;
- intégrer les contraintes budgétaires et technico-légales ;
- organiser la présentation de l'APS et de l'APD et convaincre la MOA (maîtrise d'ouvrage).

2. mise en œuvre du projet

- structurer de nouveaux espaces et volumes qui déterminent des fonctionnalités et des ambiances spécifiques, en respectant un concept initial sous contraintes techniques, ergonomiques et esthétiques ;
- décliner le concept dans tous les éléments structurants du projet : matériaux, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs, mais aussi dans les paramètres sémiologiques : image de marque, mise en valeur de la réalisation, communication, etc.
- gérer les approvisionnements (quantités et coûts des matériaux et accessoires), mais aussi la main-d'œuvre et la sous-traitance nécessaires à la mise en œuvre du projet.

3. suivi du projet

- respecter les contraintes normatives, sanitaires et techniques;
- coordonner les corps d'état ;
- maîtriser la pose de revêtements (sols, murs et plafonds); le travail des peintures et des matériaux;
- disposer le mobilier et les équipements en fonction des contraintes d'espace et de lumière, des produits, du public visé.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le ou la Designer en architecture d'intérieur exerce à titre libéral ou sous forme juridique approchante (associé avec un partenaire qui exerce une activité complémentaire). Il ou elle peut également être salarié en agence, dans un bureau d'études ou un organisme d'état, ou encore tout espace public et/ou commercial au sein duquel s'inscrit un projet d'architecture, d'agencement ou de décoration d'intérieur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les fonctions exercées sont les suivantes :

- architecte d'intérieur,- collaborateur / collaboratrice d'architecte,- designer d'espace,- concepteur / conceptrice d'espace,- tireur / tireuse de plan- chef / cheffe de chantier,- décorateur / décoratrice,- décorateur / décoratrice d'intérieur,- home designer,- conseiller / conseillère technique en magasin de décoration d'intérieur,- présentateur visuel / présentatrice visuelle,- stylicien / stylicienne d'environnement,- décorateur / décoratrice de rayon,- décorateur animateur / décorateur animatrice de ville,- décorateur / décoratrice en home staging,- décorateur ensemblier / décoratrice ensemblière,- décorateur / décoratrice de stand,- conseiller / conseillère en aménagement,- conseiller-négociant / conseillère négociante en matériaux du second œuvre,- etc...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
3 personnes :

- un ou une présidente,
- un ou une représentante du collège salarié,
- un ou une représentante du collège employeur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/08/2020
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP19443

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34993

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.mjm-design.com/>

MJM Graphic Design

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31158/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	852
Montant total engagé	1 407 823 €
Coût moyen par dossier	1 652 €
Durée moyenne	192 h
Période	01/2020 – 10/2021
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	3 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.